



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 39

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 215.

M^{me} ROWAT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 215 — *Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act.*

Il s'élève un débat.

M^{me} ROWAT, M^{me} la ministre OSWALD, M. GERRARD, M. le ministre RONDEAU ainsi que M^{mes} MITCHELSON et MCGIFFORD interviennent. M. CALDWELL exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. NEVAKSHONOFF présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Qualité des cours d'eau

Attendu :

que le lac Winnipeg est le deuxième lac d'eau douce en importance au Canada et le dixième au monde et qu'il constitue l'une des ressources naturelles les plus importantes du Manitoba;

que l'excès de nutriments résultant du développement humain, tels que les villes, les fermes et les terrains de golf, entraînent des niveaux dangereux d'ammoniac et de bactéries E. coli ainsi que la prolifération rapide d'algues dans le lac Winnipeg;

qu'un moratoire sur l'élargissement des exploitations porcines a été introduit en 2008 dans les régions intensivement développées du sud-est du Manitoba, dans la région vulnérable de la zone de gestion spéciale de la vallée de la rivière Rouge et dans la région d'Entre-les-Lacs de protéger la qualité des eaux au Manitoba;

que du financement est disponible afin d'aider les producteurs à faire la transition vers une production sans danger pour l'environnement et à faire face à l'interdiction d'épandre des déjections en hiver qui entrera en vigueur en 2013;

que le gouvernement du Manitoba a fait d'importants investissements pour moderniser le réseau d'égout de la ville de Winnipeg et de nombreuses collectivités rurales de la province;

que les inondations de ce printemps entraîneront le rejet d'autres polluants dans les cours d'eau nuira à la santé du lac Winnipeg;

que nous sommes tous responsables de la protection des eaux du Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial pour son leadership dans la protection de la qualité des eaux dans le bassin hydrographique du lac Winnipeg;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à poursuivre son travail acharné en vue d'améliorer la santé du lac Winnipeg afin de permettre aux générations futures de profiter du lac et de toutes les ressources en eau douce du Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. NEVAKSHONOFF et MAGUIRE, M. le *ministre* BJORNSON ainsi que MM. BRIESE, JENNISSEN et GERRARD interviennent. M. DERKACH exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (obligation de faire rapport des cas d'intimidation et des préjudices subis)/The Public Schools Amendment Act (Reporting Bullying and Other Harm);*

(M^{me} la *ministre* ALLAN)

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (agrément et publication de documents)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accreditation and Disclosure).*

(M^{me} DRIEDGER)

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère l'importance de réduire la limite de vitesse à 80 km/h sur la route provinciale à grande circulation n° 5 à proximité de Sainte-Rose à partir du côté ouest du pont Turtle River jusqu'au côté sud de l'accès au Ste. Rose Auction Mart afin de mieux assurer la sécurité des automobilistes. (A. Gamache, A. Pinette, S. Gregoire et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (C. Timmerman, C. Matsalla, L. Lu et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice refuse d'accorder des prestations de la Société d'assurance publique du Manitoba à toute personne blessée dans un accident si celle-ci est reconnue coupable du vol d'un véhicule impliqué dans l'accident. (D. Gaultier, S. Colvin, C. Claggett Woods et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'offrir à chaque famille manitobaine de quatre personnes des économies de 11 748 \$. (D. Penner, P. Driedger, L. Mackey et autres)

M. le *ministre* RONDEAU dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2011-2012 — Vie saine, Jeunesse et Aînés.

(Document parlementaire n° 51)

M. le *ministre* SWAN dépose le rapport prévu au paragraphe 43(1) de la *Loi sur les enquêtes médico-légales* pour l'année qui s'est terminée en 2010.

(Document parlementaire n° 52)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. DYCK, M. le *ministre* LEMIEUX ainsi que MM. MAGUIRE, WHITEHEAD et PEDERSEN font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les services de garde d'enfants sera examinée le mardi 10 mai 2011.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes